

## Décision n° 2024-001 R du

modifiant la décision n°2023-008 R du 12 avril 2023 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Ile-de-France

### Le Président de l'EFS

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-15, L. 1222-16 et R. 1222-48 à R. 1222-52 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2022 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

Vu la décision n°2023-008 R du 12 avril 2023 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Ile-de-France ;

Vu les avis de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France du 28 novembre 2023 et du 05 janvier 2024

Vu les saisines du Ministère de la Santé et de la Prévention en date du 13 octobre 2023 et du 07 novembre 2023,

### Décide :

#### Article 1

Au A de l'annexe de la décision n°2023-008 R susvisée, aux rubriques « Sites de distribution des PSL à des établissements de santé gérant un dépôt de sang », « Sites de délivrance de PSL » et « Sites réalisant des analyses immunohématologiques receveurs », la mention « Marie Lannelongue » est supprimée.

#### Article 2

Au B de l'annexe de la décision n°2023-008 R susvisée, la mention « 92- Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph site de l'Hôpital Marie Lannelongue- Le Plessis Robinson » est ajoutée et les mentions « 92 – Institut Curie – site de Saint-Cloud Hôpital Huguenin – Centre René Huguenin », et « 93 – Polyclinique Vauban » sont supprimées.

#### Article 3

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Etablissement Français du sang.

#### Article 4

Le directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le

**M. Frédéric PACOUD**  
Président de l'Etablissement Français du Sang

DocuSigned by:  
  
8452670D4CC749A...

DS  
SH

DS  
KB

DS  
SLC

DS  
Pm